



AVIS DE SIGNATURE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL

Suite aux délibérations n°158/2025 en date du 12/12/2025 du conseil municipal et n°123/2025 en date du 17 décembre 2025 du conseil communautaire, une convention de projet d'aménagement urbain dans le cadre de l'aménagement du site des Bormettes à la Londe les Maures, a été signée le 23 décembre 2025 entre :

- la Commune de la Londe représentée par Mme SCHATZKINE, 1^{ère} adjointe
- la CCMPM, représentée par M François de CANSON, Président
- Mme NEUSCHWANDER Aurore pour Naval Group

Celle-ci concerne l'aménagement du site des Bormettes à la Londe les Maures.

La convention est consultable pendant une durée de trois mois en version papier, du 08/01/2026 au 09/04/2026 :

- Au siège de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, situé au 1 rue du lotissement les Migraniers, 83250 la Londe les Maures durant horaires d'ouverture au public
- A la mairie de la Londe les Maures, au service urbanisme situé place du 11 novembre, durant les horaires d'ouverture au public

La convention est également consultable en version dématérialisée sur les sites internet de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures (rubrique « publications ») et de la commune de la Londe les Maures (rubrique urbanisme) à partir du 8 janvier 2025.